

N° : DE/46/1.4 /13.06.2022-30

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
<b>Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues</b>			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>8</b>
Présents	<b>36</b>	Absents non représentés :	<b>3</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>44</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 13 juin 2022, après convocation légale reçue le 07 juin 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Jérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

M. Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à M. Jérôme VIAU), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Catherine DEVOS), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

**Étaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Serge SOLER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Jérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Office de Tourisme Communautaire PORTE DU VENTOUX Convention de billetterie  
entre l'OT et la SAS PARCS DU SUD**

Monsieur Didier CARLE, Vice-Président, explique à l'assemblée que l'office de tourisme communautaire a été sollicité par son partenaire la SAS PARCS DU SUD afin d'assurer une billetterie dématérialisée au sein de l'OT de Pernes et du BIT de Monteux lors de la saison estivale 2022. Cette saison la SAS souhaite confier à l'OTI (en plus de la billetterie des pass et des billets d'entrées), différents services comme la réservation de paillottes VIP, transats, lits balinais, pass'rapid et des sessions MY SURF.

La présente convention précise les conditions de mise en place du partenariat de vente ainsi que les tarifs d'achat et de vente avantageux (et leurs conditions d'application) accordés à l'Office de Tourisme par la SAS PARCS DU SUD pour la saison 2022.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer cette convention de partenariat de vente afin que l'Office de Tourisme et son Bureau d'Information Touristique

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 29 juin 2022

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERA  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE\_084-2484 00293-20220613-DE13062022\_

puissent vendre aux touristes, locaux, familles, etc... des billets d'entrée au parc Wave Island, des pass « semaine », des pass « saison » ainsi que les services énumérés précédemment à des tarifs préférentiels pour la saison 2022 et ce dans le respect de l'application des réglementations liées au statut de régie de l'OT.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Vu la convention annexée.

**Le Conseil communautaire,**

**Monsieur Didier CARLE, Vice-Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Président ou en son absence le Vice-président à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**



**Christian GROS**  
**Président de la Communauté D'Agglomération**  
**Les Sorgues du Comtat**



663 impasse de la Traverse du Ventoux  
84170 MONTEUX | FRANCE  
Tél. : +33 (0)4 88 84 72 17  
E-mail : info@lesparcsdusud.net  
www.waveisland.fr  
www.wavecorner.fr

## CONVENTION DE PARTENARIAT OFFICE DE TOURISME

### ENTRE :

La société Les Parcs du Sud SAS

Domicilié : 663 impasse de la Traverse du Ventoux – 84170 MONTEUX

Représenté par : Jean-Philippe COZON

En sa qualité de Président Directeur Général

D'une part,

### ET :

Le partenaire : *Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat*

Dont le siège social se situe : *340 boulevard d'Avignon CS6075  
84170 MONTEUX*

Représenté par : *Christian GROS*

En sa qualité de : *Président*

D'autre part,

### IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat de vente établi entre Les Parcs du Sud SAS et *la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat*

663 impasse de la Traverse du Ventoux  
84170 MONTEUX | FRANCE  
Tél. : +33 (0)4 88 84 72 17  
E-mail : info@lesparcsdusud.net  
www.waveisland.fr  
www.wavecorner.fr

## Article 2 : OBLIGATION DES PARCS DU SUD

La société s'engage à :

- Faire bénéficier le partenaire de tarifs préférentiels par rapport aux tarifs publics proposés à l'entrée du Parc.
- Fournir au partenaire tous les supports et informations nécessaires à sa promotion dans ses locaux et sur son site internet le cas échéant.

## Article 3 : TARIFS D'ACHAT et CONDITIONS D'APPLICATION

BILLETTERIE	DESCRIPTIF PRODUITS	Prix tarif TTC - TVA 10%	TARIF PUBLIC	PRIX D'ACHAT DISTRIBUTEUR	PRIX DE VENTE CONSEILÉ
Entrée +1.20m*	Accès 1 jour parc		29,90 €	24,90 €	25,90 €
Entrée -1.20m*	Accès 1 jour parc		21,90 €	20,90 €	21,90 €
Pass saison* à partir de 4 ans	Accès illimité au parc sur toute la saison + 10% de remise sur tous les points de vente du parc + 40% de remise sur le Pass' Rapid + 1 session MY SURF de 10 min offerte par jour entre 10h et 16h + 1 lit balinais offert par mois Pass nominatif adulte ou enfant, non cessible		179,00 €	173,00 €	175,00 €
Pass semaine* à partir de 4 ans	Accès illimité au parc pendant 7 jours consécutifs Pass nominatif adulte ou enfant, non cessible		89,00 €	83,00 €	85,00 €
*Gratuit de 0 à 3 ans					<b>TOTAL</b>

SERVICES	DESCRIPTIF PRODUITS	Prix tarif TTC - TVA 10%	TARIF PUBLIC	PRIX D'ACHAT DISTRIBUTEUR	PRIX DE VENTE CONSEILÉ
Paillettes VIP	Réservez en plage privée 1 espace privatif de 30m <sup>2</sup> pour 6 personnes : 1 table, 6 chaises, 6 transats, 1 armoire de rangement. 1 service premium : 1 service de livraison de repas & boissons 1 serviette et 1 Pass' Rapid par personne.		150,00 €	145,00 €	146,00 €
Transat VIP	Réservez dans 1 zone privatisée en bord de rivière 1 transat avec parasol, service de livraison de boissons		16,00 €	12,00 €	13,00 €
Lit balinais	Réservez dans 1 zone privatisée en bord de rivière 1 lit pour 3 personnes, service de livraison de boissons		35,00 €	30,00 €	31,00 €
Pass' Rapid	Moins de temps d'attente, plus de glisse aux attractions Le Pass' Rapid n'est pas nécessaire pour les personnes de -1m20 et les personnes à mobilités réduites		16,00 €	15,00 €	16,00 €
Session MY SURF	A partir de 7 ans, Session de 30 minutes de 16h à 23h Réservation par téléphone obligatoire au 06 32 64 79 58		22,00 €	19,00 €	20,00 €

663 impasse de la Traversée du Ventoux  
84170 MONTEUX | FRANCE  
Tél. : +33 (0)4 88 84 72 17  
E-mail : info@lesparcsdusud.net  
www.waveisland.fr  
www.wavecorner.fr

Le partenaire ne peut pas vendre les billets à un prix inférieur à ceux indiqués ci-dessus.

Une remise est octroyée comme rémunération au prestataire cf. grille tarifs ci-dessus.

**Ouverture de deux comptes de billetterie dématérialisée :**

**Noms et prénoms des responsables billetteries :** BIT : MOREL ÉLOÏSE  
OT : PATUREL - MILLET JULIE

**Accès à la plateforme partenaire :** <https://b2b-waveisland.tickeasy.com/fr-FR/se-connecter>

Adresse email des responsables billetterie (cette adresse sera utilisée comme identifiant) :

BIT : ..... *bienvenue.montoux@porte.du.ventoux.com* .....  
OT : *bienvenue@porteduventoux.com*

**Article 4 : FACTURE ET REGLEMENT**

- Pour l'achat des billets dématérialisés, le partenaire recevra en fin de mois une facture récapitulative de tous les achats du mois, facture à régler à réception commission déduite.

**Article 5 : DUREE DU CONTRAT**

La présente convention prend effet à la date de la signature par les deux parties jusqu'au 31 août.

Un nouveau contrat sera signé chaque année, avec les tarifs en vigueur.

**Article 6 : RESILIATION**

En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des parties se réserve le droit de mettre fin à la présente par courrier recommandé avec accusé de réception sans indemnité à l'autre des parties.

Fait en 2 exemplaires, le

LES PARCS DU SUD SAS

LE PARTENAIRE



663 impasse de la Traverse du Ventoux  
84170 MONTEUX | FRANCE  
Tél. : +33 (0)4 88 84 72 17  
E-mail : info@lesparcsdusud.net  
www.waveisland.fr  
www.wavecorner.fr

## CONVENTION DE PARTENARIAT OFFICE DE TOURISME

### ENTRE :

La société Les Parcs du Sud SAS

Domicilié : 663 impasse de la Traverse du Ventoux – 84170 MONTEUX

Représenté par : Jean-Philippe COZON

En sa qualité de Président Directeur Général

D'une part,

### ET :

Le partenaire : *Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat*

Dont le siège social se situe : *340 boulevard d'Orignon CS 6075  
84 170 MONTEUX*

Représenté par : *Christian MONTEUX*

En sa qualité de : *Président*

D'autre part,

### IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat de vente établi entre Les Parcs du Sud SAS et *la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat*

663 impasse de la Traverse du Ventoux  
84170 MONTEUX | FRANCE  
Tél. : +33 (0)4 88 84 72 17  
E-mail : info@lesparcsdusud.net  
www.waveisland.fr  
www.wavecorner.fr

## Article 2 : OBLIGATION DES PARCS DU SUD

La société s'engage à :

- Faire bénéficier le partenaire de tarifs préférentiels par rapport aux tarifs publics proposés à l'entrée du Parc.
- Fournir au partenaire tous les supports et informations nécessaires à sa promotion dans ses locaux et sur son site internet le cas échéant.

## Article 3 : TARIFS D'ACHAT et CONDITIONS D'APPLICATION

BILLETTERIE	DESCRIPTIF PRODUITS	Prix tarif TTC - TVA 10%	TARIF PUBLIC	PRIX D'ACHAT DISTRIBUTEUR	PRIX DE VENTE CONSEILÉ
Entrée +1.20m*	Accès 1 jour parc		29,90 €	24,90 €	25,90 €
Entrée -1.20m*	Accès 1 jour parc		21,90 €	20,90 €	21,90 €
Pass saison* à partir de 4 ans	Accès illimité au parc sur toute la saison + 10% de remise sur tous les points de vente du parc + 40% de remise sur le Pass' Rapid + 1 session MY SURF de 10 min offerte par jour entre 10h et 16h + 1 lit balinais offert par mois Pass nominatif adulte ou enfant, non cessible		179,00 €	173,00 €	175,00 €
Pass semaine* à partir de 4 ans	Accès illimité au parc pendant 7 jours consécutifs Pass nominatif adulte ou enfant, non cessible		89,00 €	83,00 €	85,00 €
*Gratuit de 0 à 3 ans					<b>TOTAL</b>

SERVICES	DESCRIPTIF PRODUITS	Prix tarif TTC - TVA 10%	TARIF PUBLIC	PRIX D'ACHAT DISTRIBUTEUR	PRIX DE VENTE CONSEILÉ
Paillotes VIP	Réservez en plage privée 1 espace privatif de 30m <sup>2</sup> pour 6 personnes : 1 table, 6 chaises, 6 transats, 1 armoire de rangement. 1 service premium : 1 service de livraison de repas & boissons 1 serviette et 1 Pass' Rapid par personne.		150,00 €	145,00 €	146,00 €
Transat VIP	Réservez dans 1 zone privatisée en bord de rivière 1 transat avec parasol, service de livraison de boissons		16,00 €	12,00 €	13,00 €
Lit balinais	Réservez dans 1 zone privatisée en bord de rivière 1 lit pour 3 personnes, service de livraison de boissons		35,00 €	30,00 €	31,00 €
Pass' Rapid	Moins de temps d'attente, plus de glisse aux attractions Le Pass' Rapid n'est pas nécessaire pour les personnes de -1m20 et les personnes à mobilités réduites		16,00 €	15,00 €	16,00 €
Session MY SURF	A partir de 7 ans, Session de 30 minutes de 16h à 23h Réservation par téléphone obligatoire au 06 32 64 79 58		22,00 €	19,00 €	20,00 €

663 impasse de la Traverse du Ventoux  
84170 MONTEUX | FRANCE  
Tél. : +33 (0)4 88 84 72 17  
E-mail : info@lesparcsdusud.net  
www.waveisland.fr  
www.wavecorner.fr

Le partenaire ne peut pas vendre les billets à un prix inférieur à ceux indiqués ci-dessus.

Une remise est octroyée comme rémunération au prestataire cf. grille tarifs ci-dessus.

Ouverture de deux comptes de billetterie dématérialisée : BIT : MOREL ÉLOÏSE

Noms et prénoms des responsables billetteries : OT : PATUREL-MILLET JULIE

Accès à la plateforme partenaire : <https://b2b-waveisland.tickeasy.com/fr-FR/se-connecter>

Adresse email des responsables billetterie (cette adresse sera utilisée comme identifiant) :

BIT : ..... bienvenue.montoux@porte.du.ventoux.com .....  
OT : bienvenue@porte.du.ventoux.com

#### Article 4 : FACTURE ET REGLEMENT

- Pour l'achat des billets dématérialisés, le partenaire recevra en fin de mois une facture récapitulative de tous les achats du mois, facture à régler à réception commission déduite.

#### Article 5 : DUREE DU CONTRAT

La présente convention prend effet à la date de la signature par les deux parties jusqu'au 31 août.

Un nouveau contrat sera signé chaque année, avec les tarifs en vigueur.

#### Article 6 : RESILIATION

En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des parties se réserve le droit de mettre fin à la présente par courrier recommandé avec accusé de réception sans indemnité à l'autre des parties.

Fait en 2 exemplaires, le

LES PARCS DU SUD SAS

LE PARTENAIRE

